

14ème
FOULEES
BONNIMATOISES

19/11/2023

REGLEMENT



Article 1 : Organisateur

L'Organisateur est l'association Les Trotteurs du Pinail (n°affiliation W861003371).

Article 2 : Parcours

L'épreuve emprunte des passages ouverts à la circulation routière. Les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation mettra en place des signaleurs à toutes les intersections de routes et des séparateurs de voie. La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur la voie et les espaces publics.

Distances chronométrées: 5,6 km, 10 km (deux boucles)

Distances non chronométrées : 300m, 900m, 1900m

Horaires : départ à 9h30 rue de Saintonge

Arrivée : salle festive rue de l'ancienne gare 86210 Bonneuil-Matours

Courses enfants : départ à partir de 10h45

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions se font

- en ligne via notre plateforme d'inscription sur <http://www.runchrono.fr/> jusqu'au samedi 18 novembre 12h00.

- sur place le samedi de 14h30 à 17h et dimanche 20 novembre de 7h45 à 9h00.

Les justificatifs doivent être complets au moment de l'inscription. Seul un dossier d'inscription complet permettra la remise du dossard.

Tarif : 8 € par personne (frais inscription en ligne inclus)

: tarif majoré de 1€ sur place (dans la limite des dossards disponibles)

Article 4 : Épreuves

Course 5,6 km ouverte aux personnes nées en 2008 et avant.

Course 10 km ouverte aux personnes nées en 2008 et avant.

Courses 300m (2018-2019), 900m (2013-2017), 1900m (2009-2012)

Conditions :

Fournir un certificat médical valide de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course ou une licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation, FFCO, FFPM, FSGT ou UFOLEP avec la mention Athlétisme, en cours de validité ou d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Article 5 : Dossards

Le nombre de dossards est limité à 600 participants.

Ils sont à retirer à la salle festive (rue de l'ancienne gare à Bonneuil-Matours)

- le samedi 18 novembre de 14h30 à 17h

- le dimanche 19 novembre de 7h45 à 9h00

Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

Il ne peut être ni cédé, ni vendu à un tiers.

Le dossard et sa puce devront être remis à l'organisateur à l'arrivée de la course.

Article 6 : Ravitaillement

Ravitaillement liquide pour le circuit 10 km

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée. Une soupe est offerte à chaque participant. Le ravitaillement est servi par les bénévoles.

Article 7 : Abandons

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un signaleur ou à l'arrivée afin de remettre son dossard et sa puce.

Article 8 : Résultats

Ils seront disponibles sur internet : www.lestrotteursdupinail.com et runchrono.fr à l'issue de la course.

Article 9 : Récompenses

Sont récompensés :

- les 3 premiers du classement scratch femmes et hommes du 5,6 et 10 km
- les premiers de chaque catégorie

La remise des récompenses aura lieu à la salle festive à l'issue des deux courses.

Article 10 : Sécurité

En cas de mauvais temps, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou toute autre condition ou motif indépendant de la volonté de l'organisateur, pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, ou d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'accompagnement sur la course n'est pas autorisé.

La sécurité est assurée par des signaleurs sur le parcours.

L'assistance médicale est assurée par un médecin et une équipe de secouristes.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment en fonction des recommandations sanitaires et décisions des autorités locales et nationales.

Article 10 : Divers

Vestiaires/douches : Dojo Chemin de la Croix Bagot

Parkings : salle du dojo (chemin de la Croix Bagot), place du commerce, rue d'Aquitaine (CAJ).

Article 11 : Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance pour l'organisation de son évènement chez MAIF Assurances.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 12 : Droit à l'image

Chaque participant s'engage à donner son accord pour être photographié(e) ou filmé(e) lors d'un reportage photo et/ou vidéo effectué le dimanche 19 novembre 2023 pour l'association Les Trotteurs du Pinail, et autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications de l'association Les Trotteurs du Pinail pour une durée indéterminée.

NOTES :

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Il est recommandé aux participants de s'assurer régulièrement des informations relatives à la course sur laquelle ils sont inscrits sur www.lestrotteursdupinail.com